



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 26 février 2026

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	08/03/2026 Tirage le (12/02/2026)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Seniors	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U18	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U18	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U16	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U16	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 CDM	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité CDM		1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 Vétérans	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Vétérans	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 +45 ANS	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité +45 ANS	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	07/03/2026 Tirage le (12/02/2026)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U15		1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U14	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U14	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

54704945	21/02/26	U15	D2B	ENT CSD/OTHIS/ST P.2	CRECY FC 2	50€
Score transmis par le club de Ent Csd/Othis/St Pat : 3-0						
25/02/2026 – Courriel du club de Dammartin nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise en raison d'un bug informatique, en indiquant que l'équipe de Dammartin avait remporté la rencontre sur un score de 3 buts à 0.						
En pièces jointes, le club de Dammartin a transmis des photos de la composition de son équipe et une partie de l'équipe de Crecy						
25/02/2025 Courriel transmis au club						
Rappel Règlementaire,						
Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :						

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une **feuille de match papier**.

Dans cette situation, La Commission remercie le club de Dammartin donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais les documents manquants, à savoir :

- la photo de la **composition de l'équipe de Crécy 2**,
- ainsi que la photo du **résultat final** et des **faits disciplinaires** (avertissements, exclusions, etc.).

26/02/2026 : Courriel du club de Dammartin, Transmettant des photos de la Composition de l'équipe de Crécy,

Le club indiquant également à la Commission qu'il ne possédait de photo du résultat et des faits disciplinaires, mais indique que l'arbitre atteste sur l'honneur qu'il y a eu 3-0 pour le CS Dammartin et il n'y a eu aucun fait de jeu.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Coupe - Match sans date

MATCH 555513142 PONTAULT UMS 31 – BRIE EST FC 31 COUPE 77 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat D1 Vétérans, composé de 13 équipes, nécessitant la planification de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates réservées à la Coupe,

Considérant les nombreux reports de match impactant le calendrier de l'équipe Brie Est FC 31, Considérant qu'à la date du 08/03/2026, correspondant aux 1/8e de Finale (Tour 4), l'équipe de Brie Est FC 31 doit disputer une rencontre en retard de championnat (Brie Est 31 – Lognes 31),

Pour ces raisons, la rencontre en référence ne pourra pas avoir lieu à la date initialement prévue.

Le tour suivant de la Coupe (1/4 de Finale) étant programmé le **19/04/2026**, la rencontre doit impérativement être jouée **au plus tard le 05/04/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **08/03/2026** et le **05/04/2026**,

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 03/04/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 25/03/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Championnat - Match sans date

MATCH 54938992 BRIE EST FC 31 – COLLEGIEN 31 D1 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat D1 Vétérans, composé de 13 équipes, nécessitant la planification de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates réservées à la Coupe,

Considérant les nombreux reports de match impactant le calendrier de l'équipe Brie Est FC 31,

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **01/03/2026** et le **08/05/2026**,

Considérant qu'à ce stade la date du 14/05/2025 ne pourra être choisie, celle-ci étant pour le moment réservé en cas de problèmes sur les dernières journées.

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 06/05/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 29/04/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Week-end du 28 février et 01 mars 2026

MATCH 54706523 VAUX ROCHETTE 22 -BRAYTOIS 21 U14 D4F du 28/02/2026

23/02/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX**

ROCHETTE pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 16H30

Demande Refusée par le club de BRAYTOIS

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53546346 BAGNEAUX N. 31 - PONTIERRY 32 VETERANS D3C du 01/03/2026

23/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTIERRY** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 01/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BAGNEAUX

MATCH 54687515 GRETZ TOURNAN 32 – COUNTRY F 32 VETERANS D4A du 01/03/2026

26/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY F** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 01/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRETZ TOURNAN

MATCH 54683963 ST THIBAUT FC 22 – ANNET AS 21 U16 D3A du 01/03/2026

24/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ANNET** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 01/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ST THIBAUT FC

Week-end du 07 et 08 mars 2026

MATCH 55513212 BUSSY 21 – MCG 21 COUPE 77 U18 du 08/03/2026

25/02/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 07/03/2026 à 16H00 au lieu du 08/03/2026 à 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MCG

Week-end du 14 et 15 mars 2026

MATCH 53547644 ENT CSD/OTHIS/ST PAT 21 – PONTAULT UMS 21 U14 D2A du 14/03/2026

25/02/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT CSD/OTHIS/ST PAT** pour disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 15H30

Demande Refusée par le club de PONTAULT UMS

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54689356 COMBS 35 – VAL DE L'YERRES 35 +45 ANS-D du 15/03/2026

23/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAL DE L'YERRES

MATCH 53549472 LE MEE 21 – VILLEPARISIS 21 U16 D1 du 15/03/2026

13/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 14/03/2026 au lieu du 15/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE

MATCH 54696464 MOUROUX 21 - GRETZ TOURNAN 23 U16 D3C du 15/03/2026

26/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRETZ TOURNAN

MATCH 54685262 VAUX ROCHETTE 22 -LIEUSAIN 21 U16 D3E du 15/03/2026

26/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

MATCH 53541019 COUNTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2 SENIORS D2B du 15/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHELLES

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COUNTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

+Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026 (demande refusée)

+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 31/01/2026 (demande refusée)

Considérant que les équipes de Courtry Academie 21 et de Briard SC 22 ont respectivement déjà une rencontre le 07/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

23/01/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/02/2026 à 15H00 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC

MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COUNTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR FC

Week-end du 28 et 29 mars 2026

MATCH 53547962 CPSP 21 – VAUX ROCHETTE 21 U14 D2C du 28/03/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 28/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP

MATCH 54706568 GATINAIS VL 22 – GRANDE PAROISSE 21 U14 D4F du 28/03/2026

18/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h30

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Horaire demandé entre 13h00 et 17h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRANDE PAROISSE

MATCH 53541019 COUNTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

Week-end du 04 et 05 avril 2026

MATCH 55512995 VAIRES 2 – ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2 COUPE COMITE U15 du 04/04/2026

24/02/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 07/03/2026 à 17h30 au lieu du 04/04/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT CSD/OTHIS/ST PAT.

MATCH 54685585 CPSP 22 – MORET VENEUX 22 U16 D3F du 01/02/2026

27/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 01/02/2026 au lieu du 05/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MORET VENEUX

Week-end du 02 et 03 mai 2026

MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

La nouvelle date du 26/04/2026 n'étant plus disponible pour le club recevant, cette demande ne pourra pas aboutir.

Week-end du 09 et 10 mai 2026

MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Ponthierry

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

OBLIGATIONS DES CLUBS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District, Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait Article 39 bis RG FFF :

« ... Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes en entente devra, a minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. À défaut, aucun des clubs de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement. ... »

CHAMPS AS (512073)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de CHAMPS AS évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).**
- **+ 3 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
- **ou 2 équipes de jeunes à 11 prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20**
 - **+ 2 équipes de jeunes à effectif réduit.**

Considérant que l'équipe Seniors 2 de CHAMPS AS a enregistré son 1^{er} forfait le 05/10/2025 (Afpo 1)

Considérant que l'équipe Seniors 2 de CHAMPS AS a enregistré son 2^{eme} forfait le 14/12/2025 (Courtry F 2)

Considérant que l'équipe Seniors 2 de CHAMPS AS a enregistré son 3^{eme} forfait le 08/02/2026 (Bussy 2)

Considérant que l'équipe Seniors 2 de CHAMPS AS évoluant en Seniors D4 a été mis Forfait Général le 13/02/2026

Considérant qu'à ce jour (26/02/2026), le club de CHAMPS AS ne dispose pas des 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

Dit que le club de CHAMPS AS n'est pas en conformité et ne remplit pas les obligations pour évoluer en Seniors D2, à savoir 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

Considérant que le club CHAMPS AS est en 1^{ere} année d'infraction,

Considérant que le club ne respecte pas l'obligation d'équipes SENIORS,

Par ces motifs et en application de l'article 11.2 du RSG District,

La Commission, décide un retrait de 4 points au classement de l'équipe Seniors 1 de CHAMPS AS et interdiction d'accession pour cette même équipe pour obligation d'équipe non respectée.